



Le Moulin à Paroles

Bulletin municipal n°115 - juillet 2025

Calendrier 2025 - Second Semestre

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1 M		1 V		1 L	Rentrée scolaire	1 M		1 S			1 L						
2 M		2 S		2 M		2 J		2 D			2 M						
3 J		3 D	Ouverture Moulin	3 M		3 V		3 L			3 M						
4 V		4 L		4 J		4 S		4 M			4 J						
5 S		5 M		5 V		5 D		5 M			5 V						
6 D		6 M		6 S		6 L		6 J			6 S						
7 L		7 J		7 D	Ouverture Moulin	7 M		7 V			7 D						
8 M		8 V		8 L		8 M		8 S			8 L						
9 M		9 S		9 M		9 J		9 D			9 M						
10 J		10 D		10 M		10 V		10 L			10 M						
11 V		11 L		11 J		11 S		11 M		Cérémonie	11 J						
12 S		12 M		12 V		12 D		12 M			12 V						
13 D		13 M		13 S		13 L		13 J			13 S						
14 L		14 J		14 D		14 M		14 V			14 D						
15 M		15 V		15 L		15 M		15 S		Repas des aînés	15 L						
16 M		16 S		16 M		16 J		16 D			16 M						
17 J		17 D	Ouverture Moulin	17 M		17 V		17 L			17 M						
18 V		18 L		18 J		18 S		18 M			18 J						
19 S		19 M		19 V		19 D		19 M			19 V						
20 D	Ouverture Moulin	20 M		20 S		20 L		20 J			20 S						
21 L		21 J		21 D	Ouverture Moulin	21 M		21 V			21 D						
22 M		22 V		22 L		22 M		22 S			22 L						
23 M		23 S		23 M		23 J		23 D			23 M						
24 J		24 D		24 M		24 V		24 L			24 M						
25 V		25 L		25 J		25 S		25 M			25 J				Vacances de Noël		
26 S		26 M		26 V		26 D		26 M			26 V						
27 D		27 M		27 S		27 L		27 J			27 S						
28 L		28 J		28 D		28 M		28 V			28 D						
29 M		29 V		29 L		29 M		29 S			29 L						
30 M		30 S		30 M		30 J		30 D			30 M						
31 J		31 D				31 V					31 M						

EDITO

Madame, Monsieur, chères mavoises et chers mavois,

Notre engagement municipal toujours constant pour le bien-être de tous

Notre premier trimestre de l'année fut consacré pour partie à l'élaboration de notre budget municipal pour le bon fonctionnement de notre service à la population, l'entretien et l'amélioration de nos bâtiments, réseaux, cadre de vie, les grands projets...

Un ensemble d'études s'achève avec l'agrandissement de notre ancien presbytère en rez de chaussée qui remplacera à terme la salle polyvalente devenue très énergivore avec un confort hivernal insuffisant, obsolète et composée de matériaux inadaptés pour une rénovation efficace. Cet agrandissement sera également utilisé en salle de motricité et activités par les écoles durant la semaine scolaire avec un accès direct depuis la cour.

J'ai enfin l'assurance, par notre communauté de communes Beauce Val de Loire, de la pérennité de l'école sur le site de Maves !

Une seconde tranche affirmera l'utilisation de l'étage avec la création de dortoirs, chambre, sanitaires, salle de douche dans la perspective de proposer un gîte connecté ou pas à l'utilisation de la salle et réorganisation de la cuisine et sanitaires du rez de chaussée.

Une troisième tranche équipera les extérieurs de cet espace avec terrasse, plantations pour conserver la fraîcheur d'été du jardin.

Notre prochain bulletin ainsi qu'une prochaine réunion publique seront consacrés à la présentation de ce projet d'ampleur.

Toujours côté études bâtiments, celle de la rénovation thermique de la mairie s'achève avec le projet de changement de menuiseries et volets, isolation intérieure avec des matériaux biosourcés, installation d'une ventilation mécanique, peinture des espaces intérieurs.

Après les aménagements sécuritaires et pluviaux du bourg de Maves, de Pontijou, Villetard, Sermaise, Villerussien, c'est à Villeromard que les efforts se porteront avec une présentation prochainement aux riverains avant de lancer les travaux. Lors d'orages importants, une étude complémentaire à Villetard est réalisée concernant l'écoulement pluvial vers les douves du château rendu inefficace lié à des racines de végétaux dans la canalisation cassée sur le terrain privé. Une étude de sols sur l'accotement confirme la perméabilité et l'absorption.

Programmation à la rentrée de septembre d'une réunion avec différents acteurs pour étudier conjointement les solutions d'inondations régulières de « champ noir », route reliant Sermaise à Bordebure, inondations dégradant la chaussée communale et impactant fortement les champs en aval.

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Sixtre et le remplacement du poste cabine béton en poste socle seront à programmer.

A partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion des déchets ménagers et des recyclables sera transférée de Val Eco au Sioem de Mer. Nous défendrons le maintien des 2 déchetteries mobiles annuelles sur notre territoire et communiquerons.

Notre commune est également découverte par son circuit de randonnée, cette année, visité par le club de Mer et un groupe de marcheurs de Saint Jacques de Compostelle et de nombreux adeptes souhaitant relier la vallée de la Sixtre et l'espace naturel de Roquezon. Un projet d'aménagement végétalisé de notre moulin à vent est en cours.

Enfin, je tiens à remercier toutes les bonnes volontés qui animent notre commune.

Merci à Monsieur Benoit Bouvet, professeur d'histoire et géographie au collège de Mer, passionné d'histoire locale, initiateur de la conférence de juin dernier « L'année 44 à Maves, une année tragique ». Merci également à Monsieur Xavier Gondouin et à Madame Emmanuelle Viora. Tous les trois nous ont partagé leurs connaissances de l'histoire locale, leurs passions... notre devoir de mémoire. Benoit a réalisé une vidéo prochainement disponible sur YouTube avec le titre désigné ci-dessus.

Remerciements également à l'ensemble des associations et des commissions municipales avec un focus particulier pour Madame Sylvie Rochet et le groupe « animations et manifestations » avec la fête de la musique et le groupe musical local des Tayasabeu, belle soirée d'été champêtre conviviale au rythme des airs tendance reggae et chansons françaises.

Avec notre fête nationale du 14 juillet, son repas populaire aux accents culinaires mexicains préparés par l'équipe, la traditionnelle retraite aux flambeaux et le feu d'artifice toujours très attendu dans notre ciel étoilé.

BRAVO A TOUS !

Je vous souhaite un très bel été,

Astrid LONQUEU

Maire



SOMMAIRE



<u>VIE COMMUNALE</u>	<u>Pages</u>	<u>INTERCOMMUNALITE</u>	<u>Pages</u>
	↓		↓
• Etat Civil	5	• Ecole maternelle.....	21
• Secrétariat de la mairie.....	5	• Ecole élémentaire.....	22
• Urbanisme	5	• Familles Rurales.....	24
• Détail des subventions	6	• France services.....	26
• Taux des trois taxes locales	6	• Relais Petite Enfance.....	27
• Tarifs location salle de convivialité.....	6	• Communauté de Communes Beauce Val de Loire et Pays des Châteaux.....	29
• Tarifs concessions et jardin du souvenir.....	6		
• Budget primitif - Section de fonctionnement et d'investissement..	7	<u>ASSOCIATIONS</u>	
• Cérémonie des vœux.....	8	• Liste des Associations.....	30
• Ateliers bricolage.....	9	• Carabiniers Mavois.....	31
• Chasse aux œufs.....	10	• Fitness & Co.....	32
• Cérémonie du 8 mai.....	10	• Société de chasse.....	33
• Cérémonie du 12 juin.....	11	• Association des Familles des Parents d'Elèves.....	34
• Concert des Tayazabeu.....	12		
• 14 juillet.....	13	<u>INFOS PRATIQUES</u>	
• Places de stationnement.....	15	• Infos pratiques.....	35
• Frelons asiatiques.....	15	• Syndicat Val Eco.....	36
• Chemin de randonnée.....	15	• Service de transport à la demande.....	37
• Bâtiments.....	16	• Maison Départementale des Solidarités.....	38
• Voirie et réseaux.....	17	• Conservatoire d'Espaces Naturels.....	39
• Les amis du Moulin de Lonlon.....	18	• Baignade Soyez vigilant.....	40
		• Cyanobactéries des rivières.....	41
<u>HISTOIRE LOCALE</u>			
• Pourquoi 10 fusillés, le 12 juin 1944 à Pontijou.....	19		
• la commune de Maves durant la guerre de 1939-1945.....	20		

Etat Civil

Bienvenue à :

Nathan POIGNARD né le 04/05/2025

Maxence RIOCHE né le 13/06/2025

Ils nous ont quittés :

Rolande TOUEIX décédée le 07/02/2025

Guy TOUEIX décédé le 07/02/2025

Marcelle HERMELINE décédée le 03/03/2025

Annick CHALOPIN décédée le 07/03/2025

Secrétariat de la mairie

En raison des congés d'été du 11 au 31 août, le secrétariat de la mairie sera ouvert les mercredis et vendredis de 10 h 30 à 12 h 00 et les vendredis de 17 h 00 à 19 h 00 . A partir du mardi 2 septembre les permanences seront rétablies comme habituellement. En cas d'urgence s'adresser au maire et aux adjoints.

Urbanisme

Déclaration préalable de travaux :

DP24E0023 Communauté de Communes Beauce Val de Loire - Changement de menuiseries restaurant Scolaire de Maves

DP24E0024 : Gaec du Chat Blanc - Rénovation de toiture d'un bâtiment agricole servant de stockage par pose de panneaux photovoltaïques

DP25E0001 : Gaulandeau Claude - Division de terrain pour construction

DP25E0002 : SUNICENTRE - Pose de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition sur toiture

DP25E0003 : LME - Installation en toiture de 13 panneaux photovoltaïques

DP25E0004 : RÉTIF Marie - Changement de menuiseries et volets

DP25E0005 : EARL AURELIEN FLEURY- Construction d'une lagune

DP25E0006 : PAILLOUX Vincent - Réfection de la toiture de la chaufferie

DP25E0007 : LOUCHARD Alain - Modification du mur de clôture, de l'accès de l'entrée avec portail coulissant aluminium

DP25E0008 : HALOIN Carine - Installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture

DP25E0009 : HUBERT Didier - Création d'un vélux sur toiture habitation

DP25E0010 : BOUTHOLEAU-POINGT Marie-Jeanne - Remplacement d'un portail et pose d'un portillon.

DP25E0012 : POIGNARD Vincent - Mur en parpaing, enduit blanc cassé

PC24E0002 : PAJON Sylvain – Extension d'une habitation individuelle

PC25E0001 : LECLERC Victor – Extension d'une habitation et aménagement des annexes avec changement de destination

PC25E0003 : SCEA Villograin – Construction d'un bâtiment agricole et couverture en panneaux photovoltaïques

Tous travaux sont soumis à déclaration :

Entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol : une déclaration de travaux est exigée. Le délai d'instruction est d'un mois. ex : abri de jardin, carport,...

Au-delà de 20 m² : un permis de construire est exigé. Le délai d'instruction est de deux mois.

Clôture : une déclaration préalable de travaux est exigée.

Les dossiers peuvent être déposés format papier en mairie en 4 exemplaires ou via la plateforme par voie dématérialisée : <https://gnau42.operis.fr/grandchambord/gnau>

Formulaires à télécharger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Suivi des dossiers de DP et PC :

-Pour une déclaration préalable de travaux, le pétitionnaire doit rapporter le cerfa DAACT (Déclaration d'attestation d'achèvement de travaux) à la fin des travaux, complété, daté et signé qui a été remis avec l'arrêté de la DP, au secrétariat de mairie

-Pour un permis de construire, le pétitionnaire doit déposer le cerfa DOC (Déclaration d'ouverture de chantier) dès le début des travaux et le cerfa DAACT (Déclaration d'attestation d'achèvement des travaux) à la fin des travaux au secrétariat de mairie (complétés, datés et signés), cerfas remis lors de la délivrance de l'arrêté de PC.

Permis de construire

PC24E0001 : SCI DOLAUMA – Aménagement d'une grange en habitation. Installation d'une clôture avec portail coulissant

Détail des subventions aux associations communales et autres—année 2025

Loisirs et Culture : 750.00 €
 Carabiniers Mavois : 1 500.00 €
 Société de Chasse : 200.00 €
 Fitness & Co Mavoise : 200.00 €
 Secours populaire de Mer : 50.00 €
 Association EMMAUS : 50.00 €
 ASSAD Mer : 100.00 €
 ADMR Mer : 100.00 €
 Souvenir Français Mer : 30.00 €
 CAUE : 138.60 €
 Conciliateur de justice : 30.00 €

Les restaurants du Cœur : 50.00 €
 Secours catholique Mer : 50.00 €
 Croix rouge française : 50.00 €
 Association des secrétaires de
 mairie : 20.00 €
 LEAP BOISSAY Fougères sur Bièvre :
 30.00 €

Taux des trois taxes locales année 2025

Taxe foncière (bâti)	41.19 %
Taxe foncière (non bâti)	42.81 %
Taxe habitation (résidence secondaire)	10.18 %

Salle d'Animation et de Convivialité

Applicables depuis le **1er janvier 2020**.

PARTICULIERS DOMICILIES DANS LA COMMUNE :

140 Euros la journée

200 Euros les 2 jours

Caution : **230 Euros**

PARTICULIERS DOMICILIES HORS COMMUNE, ASSOCIATIONS HORS COMMUNE (repas)

250 Euros la journée

350 Euros les 2 jours

Caution : **230 Euros**

VIN D'HONNEUR (réservé aux Mavois uniquement) : **70 Euros**

Rappel des tarifs concessions et jardin du souvenir

Concession au cimetière:

- Durée de 15 ans : 60,00 € le m² soit une tombe de 2m², 120 €
- Durée de 30 ans : 100,00 € le m² soit une tombe de 2m², 200 €.

Concession au columbarium :

- Durée de 15 ans : 300 € la case
(contient 1 à 2 urnes de type standard)
- Durée de 30 ans : 400 € la case
(contient 1 à 2 urnes de type standard)

Jardin du souvenir :

Pas de frais de dispersion des cendres.

La plaque d'identification du défunt pour le columbarium et le jardin du souvenir est à la charge de la famille : 100 €

Budget primitif - Année 2025 - Section de fonctionnement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Charges à caractère général : Eau, assainissement, électricité, combustibles, carburant, fournitures administratives, produits d'entretien, fournitures de voirie, petits équipements.... Entretien voirie et bâtiments, assurances, fêtes et cérémonies, transports scolaires, frais d'affranchissement et téléphone, taxes foncières, autres taxes....	165 573.00 €	Ventes de produits Concessions cimetière, régie du moulin, remboursement frais par d'autres redevables	27 600.00 €
Charges réglées à la CCBVL	81 000.00 €	Impôts et taxes	257 299.00 €
Charges du personnel et frais assimilés Rémunérations du personnel – charges sociales	114 850.00 €	Dotations, subventions et participations	149 344.72 €
Autres charges de gestion courante Indemnités du maire et des adjoints, SDIS, syndicats, subventions aux associations, aides sociales	59 533.60 €	Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles, location salles	27 000.00 €
Charges financières (intérêts)	1 581.84 €	Produits spécifiques	200.00 €
Charges spécifiques	100.00 €	Résultat de fonctionnement reporté	51 294.72 €
Virement à la section investissement	90 000.00 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>512 738.44 €</u>	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<u>512 738.44 €</u>

Budget primitif - Année 2025 - Section d'investissement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Concessions et droits similaires	3 500.00 €	Excédent de fonctionnement capitalisés	76 279.53 €
Résultat d'investissement reporté	941.63 €	Fonds de compensation TVA	22 426.17 €
Immobilisations corporelles	60 471.97 €	Taxe d'aménagement	1 500.00 €
Immobilisations en cours	523 058.94 €	Subventions diverses	253 287.15 €
Emprunts et dettes assimilés	25 520.31 €	Virement de la section de fonctionnement	90 000.00 €
Opérations patrimoniales	40 086.03 €	Emprunt	170 000.00 €
		Opérations patrimoniales	40 086.03 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>653 578.88 €</u>	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>653 578.88 €</u>

Cérémonie des vœux

Samedi 11 janvier 2025, tous les Mavois étaient invités à la cérémonie des vœux de notre maire Astrid Lonqueu et de la municipalité.

Après avoir retracé les différentes actions menées sur la commune en 2024 et celles à venir, les différentes personnalités ont pu également s'exprimer.

Les nouveaux Mavois se sont présentés.



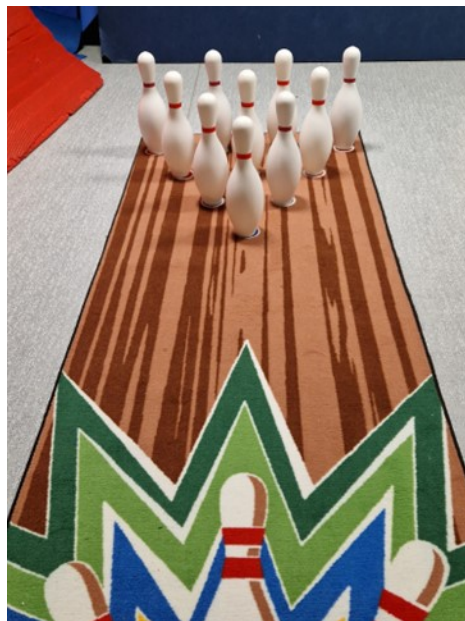
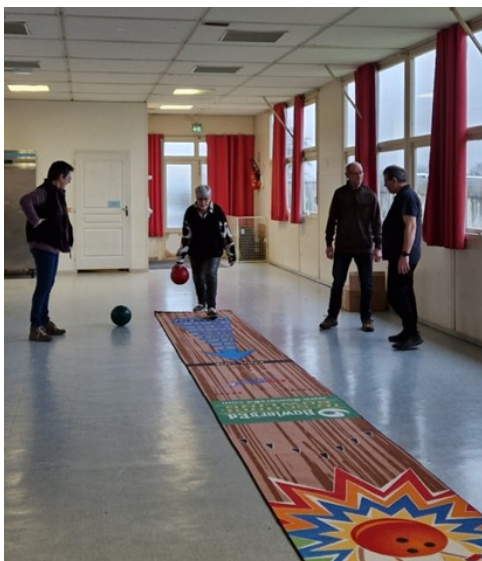
Expositions

Deux expositions "**Ambiances et fêtes de l'hiver**" du 11 au 18.01 ainsi que "**Bien dans mes baskets**" du 21 au 25.01 étaient visibles à la mairie. A l'issue de chacune d'elles, était proposé un atelier :

- le 18 janvier, confection d'une galette des Rois au presbytère, deux participantes seulement.



- le 25 janvier, initiation au bowling à la salle polyvalente, 5 participants.
 Merci à Valérie Noret (trésorière adjointe du club Wolves Bowling Blois) et Patrick pour leur intervention.



Ateliers bricolage

Dans le cadre de la bibliothèque, nous avons proposé différentes activités qui ont eu lieu à la maison des associations :

- "**Rose en papier**" le lundi 20 janvier, 8 participantes.
- "**réalisation de mitaines aux aiguilles**" les lundis 24 février, 10 et 24 mars, 9 participantes.

Merci à toutes pour ces bons moments et spécialement à Annick et Madeleine pour leurs explications et leur patience. Nous nous retrouverons le lundi 6 octobre pour de nouvelles aventures, n'hésitez pas à nous rejoindre.



Chasse aux oeufs

Malgré un temps gris, le 21 avril avait lieu la chasse aux œufs autour du moulin qui a remporté un franc succès. Cette année, les enfants qui le souhaitaient se sont vus confier une boîte à œufs avec les couleurs des œufs qu'ils devaient rapporter pour être échangés contre des chocolats.

Moment ludique et apprécié des enfants.

Merci à tous pour cette belle participation.

Sylvie ROCHET



Cérémonie du 8 mai

Nous nous sommes rassemblés au cimetière de Maves pour commémorer cet évènement, suivi d'une cérémonie sur la commune de Villexanton.



Cérémonie du 12 juin

C'est sous un soleil de plomb, que la commune a rendu hommage aux fusillés du Bois des Vouzours à Pontijou, le 12 juin 2025 pour la 81e fois.

Suite au discours de notre Maire Astrid Lonqueu et le dépôt de gerbes par les personnalités, Emmanuelle Viora et son papa entonnaient le chant des partisans.

L'harmonie de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, les portes drapeaux et les pompiers étaient également présents.

Moment émouvant clôturé par le verre de l'amitié au presbytère de Maves.

Sylvie ROCHET



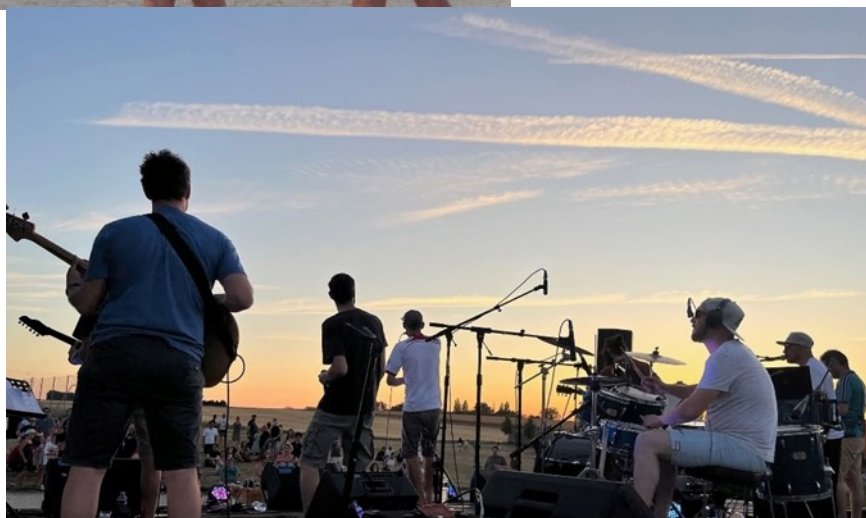
Concert des TAYAZABEU

Le samedi 28 juin le bourg de Maves était en fête. Ambiance musicale par Melody move sound dès 19h30 suivi du concert gratuit des TAYAZABEU dès 21h.

Très belle soirée, le public était au rendez-vous malgré une chaleur accablante. Une buvette permettait de se rafraîchir.

Un grand merci à tous.

Sylvie ROCHET



Festivités du 14 juillet

Lundi 14 juillet la municipalité organisait son repas jardin du presbytère.

Nous étions 72 à profiter de cette belle soirée autour d'un repas « Mexicain » préparé et servi par les membres de l'équipe municipale et de bénévoles.

Le tout en musique, mariachis et musique rythmée.



MENU

Tequila Sunrise
Verrine de maïs à la fête
Quesadillas au fromage
Tortillas jambon- fromage
Salsa de mangues et tomates
Salade de riz rouge
Guacamole – salsa – crème - Doritos et nachos

Enchiladas au poulet

Glace frite



Festivités du 14 juillet



La soirée s'est poursuivie avec la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice tiré par Victor, qui a rencontré un souci avec le bouquet final.

Encore merci à tous pour votre présence et bon été.

Sylvie Rochet

Places de stationnement

Création de 2 places de stationnement sur le parking de l'école élémentaire impasse du cèdre.

Deux places de stationnement pour les personnes et enfants en situation de handicap ou à mobilité réduite, ainsi que les taxis PMR. Ces deux emplacements, côte-à-côte sont matérialisés par un panneau de stationnement PMR, ainsi qu'une couleur bleue sur la bordure bois pour les délimiter.



Frelons Asiatiques

Nous continuons à lutter contre les frelons asiatiques, dès la découverte d'un nid de frelons, que ce soit chez vous, ou, si vous en avez vu, sur notre commune, contactez la mairie. La démarche reste la même que les années précédentes. Dès que votre signalement, nous viendrons à notre tour constater.



Pour rappel, les nids sont souvent en haut des arbres, sous les toitures des hangars, parfois dans les haies, soyons vigilants et prudents.

Chemin de randonnée

Pour développer et accroître l'intérêt de la promenade, et de rejoindre les chemins en création sur les communes voisines, le département nous propose de modifier notre tracé, en concertation avec la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (CCBVL), le Comité départemental de la randonnée (CDPR), ainsi que la direction des routes et des mobilités 41.

En effet, ce tracé desservirait l'espace naturel sensible « de l'Eperon de Roquezon », pour rejoindre le nouveau tracé de chemin de Conan. Dans cette optique, et aussi pour la sécurité des randonneurs, un nouveau tracé a été créé. Ce parcours appelé « circuit de Maves, Roquezon, la Sixtre ».

De nombreuses communes limitrophes travaillent sur de nouveaux projets de chemins de randonnée, qui à terme, seront interconnectés.

Cela va dans le sens de favoriser des loisirs et un tourisme écologique, puis à terme, une nouvelle économie.

Emmanuel RODRIGUEZ

Bâtiments

Un audit énergétique a été réalisé sur les trois logements communaux loués. Suite à celui réalisé sur le bâtiment de la mairie des devis ont été faits, nous sommes en attente de subventions et de validation.

De nouveaux éclairages led moins énergivores vont être installés au stade, une partie est financée par le club des Carabiniers Mavois.

Le support du battant de la cloche de l'église est cassé, la pièce va être refaite et remise en place prochainement. Sur l'église également, un claustra a été complètement rénovée.

Concernant la maison dite « Duguet » au 5 rue du Moulin à Vent, la restauration est terminée, c'est maintenant un local qui sert d'entrepôt communal.



Un portail a été installé à l'entrée de la cour commune des deux bâtiments, les frais ont donc été répartis par moitié entre les usagers, la commune et le propriétaire de la maison voisine.

Pour l'été, des petits travaux vont être réalisés dans l'école.

Le devis pour le redressement du moulin a été validé, cela sera réalisé prochainement.

Le projet d'agrandissement du presbytère suit son cours, les plans sont finalisés, il faut maintenant lancer les appels d'offre.

Alain DAVID

Voiries

Récemment la RD924 qui vient d'être refaite a été détériorée à cause des fortes températures. Cette même route a fait l'objet d'un signalement auprès du département car elle est très accidentogène au niveau du carrefour de Villetard, Conan et les Mesles.

L'étude de sécurité de traversée de Villeromard a été rendue par l'ATD, un devis a été réalisé, une réunion publique va donc être programmée pour exposer le projet aux riverains concernés.

Des tournées d'enrobé à froid ont été faites en commun avec les communes voisines.

Le problème de voirie à Champ Noir dans le hameau de Sermaise a été résolu provisoirement par la communauté de communes avec de l'enrobé et du calcaire. Cette route, a été à de nombreuses reprises, inondée cet hiver à cause des crues la rendant donc impraticable. Ce problème de pluvial sera étudié en réunion début septembre avec les communes environnantes et le syndicat de la Cisse pour savoir comment le résoudre.

Le problème de pluvial à Pontjou sur la D924 est toujours en discussion avec Enedis, en effet une canalisation avait été endommagée lors du passage de câble en souterrain.

Réseaux

Le poteau d'éclairage a été remis en place rue Champ Boulain, ce dernier avait été fauché par un véhicule.

Concernant la fibre, le hameau de Villetard est terminé, Couture aussi, il reste à alimenter Les Mesles, Carcelle et les fermes isolées.

L'enfouissement de réseau sur Couture est terminé, tout le réseau électrique est basculé en souterrain avec l'installation d'un nouveau transformateur au sol. Ne reste plus que cinq poteaux à enlever avec leurs câbles hors tension.

Un vol de câble en cuivre à de nouveau eu lieu ce qui a causé une panne téléphonique, le problème est désormais résolu.

Alain DAVID

Les Amis du Moulin de Lonlon

Comme chaque année, les amis du moulin de LONLON (toujours trop peu nombreux) ont repris leur permanence le weekend de Pâques.

Nous nous efforçons à maintenir 2 permanences par mois pour déployer les ailes du moulin et que les visiteurs en profitent.

Les visites sont possibles tous les jours de l'année sur réservation (pour les groupes de 4 personnes minimum).

La saison se terminera le 21 Septembre (journées du Patrimoine).

Ma satisfaction personnelle est de voir tous les visiteurs repartir avec les yeux émerveillés de voir notre moulin en mouvement.

Si vous êtes intéressés par le contact humain et faire vivre notre patrimoine local, n'hésitez pas à rejoindre les amis du moulin de LONLON pour étoffer l'équipe.

Pour tous renseignements, vous pouvez me joindre au 06.72.56.42.52

Bonnes vacances à tous .

Patrick DALLET

Prochaines dates d'ouverture (15h30 – 18h30)

AOÛT : 03 , 17 , 31

SEPTEMBRE : 07 , 21



Pourquoi 10 fusillés, le 12 juin 1944 à Pontijou ?

Cette question m'a été posée bien souvent, sans que je puisse y répondre de façon formelle, malgré les informations certaines dont on dispose à ce jour.

Le nombre de 10 fusillés semble répondre à un « barème » de répression pour les actions engagées entre le 6 et le 10 juin 1944, sur la commune de Maves, par le petit groupe de résistants de Pontijou.

Est-ce pour les réceptions et les caches d'armes parachutées, ou pour les accrochages avec la police allemande qui auraient provoqué la mort d'un à trois Allemands, selon les sources ?

Sans me perdre en conjectures, il me paraît vraisemblable que cette fusillade ait été exécutée en représaille à l'ensemble des actions de la résistance locale et que les Allemands ont voulu faire un coup de terreur, comme un avertissement pour les Mavois.

Contre toute logique, les 10 hommes amenés par la gestapo et la milice étaient détenus à Blois et tous étrangers à la commune. Il s'agissait de 6 résistants du Sud du département, du Maquis de Saint Loup sur Cher condamnés à mort et de 4 juifs arrêtés à Saint Aignan, promis à la déportation.

Pour justifier la fusillade, les Allemands ont construit un narratif mensonger communiqué à la Préfecture de Blois, le 12 juin à 23h30, disant : « au cours d'une bataille et à la suite d'une tentative d'évasion, 10 terroristes ont été tués sur la route de Pontijou à Mer au point kilométrique 4 ».

La gestapo avait pourtant dans ses geôles, à Blois, 11 personnes arrêtées à Pontijou et à Maves le 9 et le 10 juin qu'elle aurait pu fusiller....

Ne saura-t-on jamais ce qui a motivé de tels agissements ?

Il y a bien eu des bruits qui ont circulé, après la guerre, disant que les autorités mavoises auraient parlementé avec l'occupant pour éviter des représailles sur la population ; une demoiselle Tremblin de Pontijou, employée à la Préfecture a même surpris une conversation disant que le Commandant allemand avait refusé d'obéir à l'ordre qui lui avait été donné de « brûler Maves »...

Quatre vingt un ans plus tard une part de mystère enveloppe encore ce drame.

Toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur le sujet est invitée à se manifester.

Xavier GONDOUIN

Le prix de la Victoire en 1945

Aux jours de liesse de la Victoire, après la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945 ont succédé les désastreux bilans humains et matériels de la guerre, avec le retour des prisonniers et des déportés survivants. La force et la cohésion des résistants, en appui aux troupes alliées débarquées en Normandie le 6 juin 1944 avaient eu raison de l'oppression nazie, mais au prix de sévères répressions.

Quatre résistants de Maves ont payé cher leur engagement.

M. Roger Aguenier, commerçant à Pontijou avait pris part à plusieurs sabotages dès 1943 au sein du Mouvement de Résistance Libération Nord des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) avant de transporter du matériel parachuté par l'aviation anglaise le 6 et le 9 juin 1944 sur la commune. Son épouse Paulette, engagée dans les FTPF depuis 1943 en qualité d'agent de liaison sur les réceptions radio participait à l'aide apportée par son mari aux réfractaires du STO et aux maquisards.

« la tenue bruyante de ces derniers dans leur café aurait éveillé l'attention des Allemands », précise un document de la Préfecture.

M. Serge Bluet, responsable du groupe de résistance de Pontijou avance, dans une attestation de 1953, une dénonciation qui a amené la gestapo à surgir dans le café, le 9 juin 1944 au matin, au moment où M. Roger Aguenier, 33 ans et Maurice Aubry, 19 ans, manutentionnaient des armes parachutées. Le jeune Maurice, membre du groupe Bluet depuis 1943 s'était joint déjà à des attaques de convois motorisés allemands et à des sabotages de voies ferrées et de lignes téléphoniques. Avec Paulette Aguenier, 29 ans, ils ont été arrêtés, emprisonnés à Blois et interrogés. Serge Bluet précise que « l'intervention armée des autres membres du groupe de résistance pour essayer de délivrer leurs camarades fut vaincu en raison du nombre des Allemands ». Le lendemain matin, 10 juin, les Allemands revenus en force ont arrêté huit hommes à Maves. Cinq d'entre eux étaient des employés du cirque de M. Jean Falck, tué ce matin-là devant la place de l'église, après avoir asséné un coup de poing à un Allemand qui voulait fouiller sa roulotte. Les huit hommes écroués à la prison de Blois ont été remis en liberté le 29 juin, en ayant échappé à la sélection des otages fusillés le 12 juin à Pontijou. Les victimes étaient étrangères à la commune.

Le 7 juillet 1944, Roger Aguenier et Maurice Aubry ont été envoyés au camp de Compiègne, avant d'être déportés huit jours plus tard au camp de concentration de Neuengamme, au Sud-Est de Hambourg, là où sera envoyé également Lucien Maury de Pontijou, après son arrestation au maquis de Fréchines le 27 juin 1944.

Quant à Paulette Aguenier, elle a été sortie de la prison d'Orléans le 14 juillet pour être mise dans un convoi à destination du camp de concentration de Ravensbrück, au Sud-Est de Berlin, via Romainville et Sarrebrück. Ce que ces résistants déportés ont enduré pendant leur captivité appartient à l'indicible, mais l'état dans lequel sont revenus les rescapés en disait beaucoup sur les mauvais traitements.

Maurice Aubry a été libéré le 28 avril 1945 et rapatrié par avion le 12 avril suivant à Paris où il a été hospitalisé à Bichat, jusqu'au 21 septembre, avant d'être transféré à l'hôpital de Blois. Il ne pesait plus que 29 kg ! (78 kg à son départ). Sa mère disait qu'il trouvait bon de manger des pommes de terre cuites à l'eau... il est décédé le 3 octobre 1945, quelques jours avant d'avoir ses 21 ans. Lucien Maury a survécu, lui aussi, et a été rapatrié dans les mêmes conditions. Paulette Aguenier, libérée le 25 juin 1945 a été rapatrié à Paris, au Lutetia. Roger Aguenier a fait partie d'un convoi organisé par les Allemands le 11 avril 1945 vers le camp de Bergen-Belsur où on perd sa trace, d'après des recherches entreprises en 1951. Il a été déclaré mort le 20 avril 1945.



Le café de M. et Mme Aguenier à Pontijou vers 1939

Lieu des arrestations du 9 juin 1944

Xavier GONDOUIN

Sources : Archives de la défense à Caen, cotes 21P416958, 566830, 419558 / Archives de la Préfecture à Blois. A.890

Ecole maternelle de Maves

Bonjour à tous,

L'année scolaire 2024-2025 se termine et nous vous présentons les divers projets qui ont vu le jour à la maternelle :

-tout au long de l'année, les élèves des 3 classes ont réalisé des recettes de cuisine de saison (crêpes, galettes des rois, jus de raisin, soupe cuisinée avec les légumes du potager de l'école, gâteaux et goûters cuisinés lors des anniversaires ...)

-sortie dans la vallée à chaque saison pour tous les MS et activités en lien avec l'automne, l'hiver et le printemps réalisées par les PS à l'école

-à l'occasion du marché de Noël, les maternelles ont chanté « Noël dans la forêt » et « Coucou hibou » avant de vendre leurs productions aux parents. Les 3 classes ont fait profiter leurs camarades et le père Noël de leur maison de gâteaux au sein d'un village avec des maisons en sablé et d'un jardin de bonbons, un régal pour les yeux et le palais !

-les carrés potagers de l'école ont été utilisés pour y semer des légumes de saison : œillets d'inde, tomate cerise, butternut et potimarron. Merci aux partenaires pour l'entretien du terrain et à l'AFPE pour le don de fleurs.

-visite de la Cité des Sciences à Paris le 27 mai. Le matin : découverte de l'exposition « Chiens et chats » et expérimentation dans la Cité des enfants l'après-midi. Merci à l'AFPE pour le petit-déjeuner offert ainsi qu'aux parents accompagnateurs pour leur investissement.

-accueil des futurs PS sur temps de classe pour une meilleure intégration. Accompagnés de leurs parents, les futurs PS ont passé le début d'une matinée de classe en présence des élèves actuellement scolarisés.

-visite du moulin avec les CP-CE1 le 20 juin : autour d'activités partagées comme le bérêt, la passe à 10, la lecture d'histoires... les élèves des 4 classes ont été mixés et ont visité par groupe l'intérieur du moulin. Un pique-nique a été pris par l'ensemble des enfants dans la cour du presbytère. Merci à l'association du moulin de nous avoir reçus et à la mairie pour l'accueil.

-les Olympiades sont l'occasion de jouer ensemble à des jeux collectifs. Cette année, les élèves de MS et de GS ont été encadrés par des élèves de l'élémentaire autour de jeux collaboratifs. Un défi pour les plus grands au service des plus jeunes !

-l'année s'est achevée par la randonnée cycliste à Chambord des GS qui est toujours appréciée par les enfants et les parents

Nous profitons du bulletin municipal pour remercier à nouveau l'ensemble des personnes qui contribuent au bon fonctionnement des écoles (parents, agents territoriaux, CCBVL, mairie, Broc'école, bibliothécaires...).

Très bon été, à l'année prochaine.

L'équipe enseignante



Ecole élémentaire de Maves

Cette année encore les 3 classes élémentaires (CE2, CM1 et CM2) ont pu bénéficier de nombreux et riches projets et opportunités grâce au concours des familles, associations de parents d'élèves, communes et communauté de communes, ainsi que de partenaires extérieurs.

Des projets scientifiques et eco-citoyens

Programme en partenariat avec le CDPNE : sensibilisation à la transition écologique à travers les problématiques l'eau (ateliers en classe, sortie sur les bords de la Sixtre avec pêche à l'épuisette)



Intervention de l'Association REEFUTUR : une sensibilisation aux problématiques environnementales à travers la protection des récifs coralliens.

Val Eco et Maison de La Loire : des animations ont été proposées aux élèves autour du gaspillage alimentaire, du recyclage et du compostage

Projet Oscar : ce programme de prévention mené par une professionnelle de prévention d'Oppelia VRS 41 en binôme avec l'enseignante de CM2. Chaque séance reposait sur diverses activités ludiques permettant le développement des compétences psychosociales (comme l'empathie, l'expression des émotions, la dépendance ...).

Energie Jeunes : deux interventions en classe par une animatrice de cette association ont permis aux CM1 et CM2 d'aborder les thématiques d'aimer apprendre et de se préparer pour une meilleure réussite au collège.

Dessins de Noël aux soldats : les élèves de CE2 ont adressé leur soutien aux soldats à travers un envoi de dessins qu'ils avaient réalisés à leur intention.

Intervention SNCF : les CM1 ont bénéficié d'une intervention sur les notions de voyageur et citoyen (découverte du train, de son environnement et des comportements adéquats).

Permis Internet et Piéton : la Gendarmerie de Mer a proposé aux élèves de CE2 une sensibilisation sur les comportements du piéton et aux CM2 une sensibilisation aux usages d'Internet. Ces interventions se sont clôturées par la remise de permis aux élèves.

Visite du collège de Mer par les élèves de CM2 en prévision de leur entrée en 6^{ème}.

Rencontre intergénérationnelle : c'est autour d'une après-midi jeux que les CE2 partagent un temps d'échanges et de rencontre avec les retraités du village.

Ecole élémentaire de Maves

Des projets culturels, ludiques et festifs

Marché de Noël : comme chaque année, les enfants ont pu présenter des chants de Noël à leurs familles réunies à la Chapelle St Martin avant de vendre différentes réalisations faites en classe

Printemps des livres : l'opération de vente de livres au prix de 1€ a permis aux familles d'acquérir des ouvrages de littérature tout en faisant bénéficier à l'école de livres gratuits pour compléter les bibliothèques.

Associations de Parents d'élèves : nous remercions les parents d'élèves, l'AFPE et Broc Ecole pour l'organisation et la tenue des événements festifs qui nous ont permis d'alimenter les coopératives : **kermesse, brocante...**

Cinéma : les élèves ont bénéficié de la projection de 3 films aux cinémas les Lobis à Blois dans le cadre du programme Ecole et Cinéma.

Venue d'une illustratrice dans le cadre du festival BD BOUM : réalisation d'une œuvre collective grâce à l'artiste, sur le thème des oiseaux.



Chorale : les 3 classes ont chanté des contes de Perrault

Scrabble : participation au concours de Scrabble par les CM1 – CM2. Plusieurs élèves ont été retenus pour la finale locale, un CM2 a été retenu à la finale régionale. Félicitations à tous les participants !

Des projets sportifs

Ultimate : un éducateur sportif spécialisé, est intervenu sur plusieurs séances pour faire pratiquer ce sport aux élèves des 3 classes

Paddle et Ultimate au plan d'eau du Domino à Suèvres : dans le cadre de la liaison CM-6^{ème} avec le collège de Mer, les CM2 se rendent sur le lac pour pratiquer ces activités de pleine nature avec les classes de 6^{ème}.

Randonnées : sorties entre classes autour de sites naturels ou culturels. Petits et Grands (CP au CM2) ont marché et partagé des temps communs autour des sites proches des écoles.

Jeux coopératifs : autour de rencontres inter classes, petits et grands (maternelles et CM1 CM2) ont partagé une après-midi autour de jeux pour cultiver l'entraide et la coopération.

Merci à tous pour cette année scolaire bien remplie et bonnes vacances à tous !

Familles rurales



Faits marquants de ce 1er trimestre 2025

- 1) Le 12 janvier, au cours d'une journée du « bénévolat Familles Rurales » réunissant les associations du département à Villerbon, une enveloppe de 500€ nous a été remise en retour d'une participation à un concours National « Lecture en Jeux »
 - 2) Après étude de notre demande d'extension d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans, le service d'Etat dédié à la jeunesse (SDJES) a accordé 8 places supplémentaires courant avril 2025. Des travaux pour des sanitaires complémentaires ont été réalisés, subventionnés par la Communauté de Communes.
- C'est une bonne nouvelle pour les familles qui attendaient une place depuis le mois de septembre 2024.
- 3) En mars, à l'occasion de l'Assemblée Générale, 27 enfants ont reçu un livre sélectionné selon l'âge, en retour du prix « Lecture en Jeux »



Familles rurales

4) Place aux vacances d'été et au déménagement à Villexanton tout le mois de juillet.

L'équipe de l'été 2024 revient : Coraline, Camille, Lucas, Margaux rejoignent Cindy et Corinne (salariées à l'année) sous la direction de Nathalie Rublon salariée à temps complet. Deux stagiaires, Emma et Amélia, tentent l'expérience.

Trois nouveautés dans le programme pour la soixantaine d'enfants déjà inscrits.

- En semaine 1 : Philippe Atry, formateur aux gestes qui sauvent, interviendra pour une initiation auprès des plus de 5 ans. Une veillée et nuit au centre leur est proposées. Sortie à Clic Lac (37) pour tous

- En semaine 2 : 3 jours de mini camp pour les CP/CE1 à St Laurent Nouan avec l'intervention de La Maison de la Loire et l'Ufolep. Sortie piscine avec pique-nique à Mer pour les enfants restants au centre.

Semaine 3 : au tour des plus grands de partir sous la tente 5 jours, au programme animation nature avec la Maison de la Loire, vélo et sport innovant avec l'Ufolep. Le lundi, sortie Archéologie pour tous à St Laurent.

- Semaine 4 : fête du centre le jeudi 31 juillet avec les parents, bénévoles... Vendredi 1er août, sortie en bus à Romain Land à La Chaussée St Victor et fermeture des portes de Villexanton.



Les pirates se sont invités pendant les petites vacances, les anim's ont joué le jeu, les enfants ont chercher le trésor et tout le monde est allé en sortie à Romorantin découvrir la Récré des Pirates



Le mercredi on ne s'ennuie pas, quand on ne fait pas des jeux ou d'activités manuelles, on va cueillir les fraises dans le champ pour les déguster au goûter



En Août, après une coupure bien méritée, retour à la Chapelle St Martin le 25 pour une reprise avant école.

Pour une population de près de 2050 sur nos 4 communes, 120 familles adhèrent à Familles Rurales.

Il est proposé un cours de Gym Pilates pour adultes tous les jeudis de 17h15 à 18h15 au foyer rural de La Chapelle St Martin.

Reprise le 4 septembre 2025 (pour de nouvelles inscriptions, tél 02.54.87.33.68

Bel été à tous

Marie-Thérèse Leroux, Présidente de l'association

Nathalie Rublon, directrice de l'accueil de loisirs

France services



France
services



**4ème mardi de chaque mois à MAVES
de 10h à 12h - Devant l'église**

Le camping-car France services poursuit ses permanences sur les 30 communes de la Communauté de communes Beauce Val de Loire pour vous aider dans vos démarches administratives sur internet ou en papier.

Depuis le mois de janvier 2025, nous avons accompagné 26 usagers lors de notre présence sur la commune de MAVES.

Nous travaillons essentiellement en partenariat avec les 12 opérateurs suivants :



Une juriste du Conseil Départemental pour l'Accès aux Droits vous conseille gratuitement à MER.

Prenez rendez-vous auprès de la France Services pour la rencontrer.

Pour nous contacter :

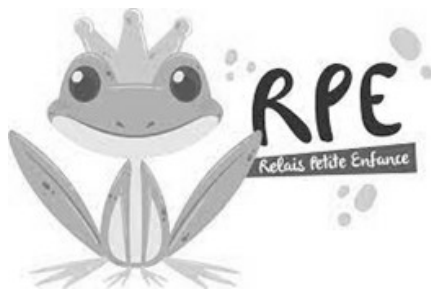
Adeline DOUBLET

Annie GONCALVES

Exclusivement sur rendez-vous

06 77 16 46 94

Relais Petite Enfance



Le Relais Petite Enfance, anciennement RAM (Relais Assistants Maternels) de la communauté de communes Beauce Val de Loire est un lieu basé sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité d'accueil, d'information et d'accompagnement. Il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel : les assistants maternels agréés et les gardes à domicile.

Le RPE accompagne les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :

- En les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire
- En facilitant la mise en relation avec les assistants maternels,
- En les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur

Le RPE accompagne les assistants maternels agréées et les gardes à domicile :

- En les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- En proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles
- En organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels
- En facilitant leur départ en formation continue

Ce service est itinérant pour être au plus près de notre jeune public et des professionnels

Le Relais Petite Enfance (RPE) propose des matinées d'éveil sur l'ensemble de la communauté de communes, pour les enfants de 0 à 3 ans, confiés aux professionnels de l'accueil individuel, de 9h30 à 11h30 (excepté pendant les vacances scolaires). Un planning annuel est établi du lundi au vendredi. Cette année, nous serons présents sur Muides, Josnes, Suèvres, Avaray, La Chapelle St Martin, Oucques, Mer, Marchenoir et St Léonard. Ces temps d'animations permettent aux adultes de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, sur les questions qu'ils se posent, tout en proposant des ateliers aux enfants (activités manuelles, cuisine, manipulation, motricité, lecture, chansons...). Des temps fort rythment également l'année (fête du RPE en juin, goûter de Noël, spectacles...). Pour participer à ces animations vous devez vous inscrire auprès de l'animatrice du RPE.

Permanences et rendez-vous :

Pour tous renseignements, le bureau du Relais Petite Enfance est ouvert le lundi de 14h à 18h, le mardi et jeudi de 14h à 17h30, le mercredi de 8h30 à 13h et le vendredi de 14h à 15h30.

Lors des vacances scolaires vous pouvez joindre l'animatrice le lundi et vendredi de 9h15 à 18h, le mardi et jeudi de 9h15 à 17h15, le mercredi de 9h15 à 14h30.

Relais Petite Enfance

Relais Petite Enfance (RPE)

Animatrices : Sophie DESRUS et Amélie PELE

26 rue du Sergent Bernard - 41500 MER

Tél : 02-54-33-38-44 / 06-30-02-70-73

Mail : rpe@beaucevaldeloire.fr



Communauté de Communes Beauce Val de Loire et Pays des Châteaux



Partez à la découverte de Maves en suivant le balisage qui vous conduira jusqu'à Pontijou, en passant par divers paysages.

1 Cette randonnée vous emmène d'abord vers une boucle de 3 kilomètres jusqu'à l'Eperon de Roquezon. Cet affleurement calcaire peu propice aux cultures est géré par le Conservatoire des Espaces Naturel. Grâce à une gestion pastorale préservant son équilibre, ce site abrite une flore et une faune remarquables. Au cœur du site, s'élève le « Pain de sucre », petit abri en pierres de taille caractéristique de la Beauce.

2 En chemin, laissez-vous surprendre par la silhouette du Moulin de Lonlon. Témoin du passé, ce moulin du XV^e siècle a été déplacé deux fois avant d'être installé à Maves en 1871.

3 Sur le reste du parcours, admirez les paysages paisibles de la Sixtre avant sa confluence avec la Cisse. Vous avez la possibilité de rejoindre Conan en empruntant le chemin de liaison qui traverse les marais de la Cisse.

Vous êtes sur un itinéraire de Promenades & Randonnée (PR) balisé par le CDRP 41.



Les bonnes pratiques :

- Restez sur les sentiers
- Respectez la nature
- Tenez vos chiens en laisse
- Ramassez vos déchets
- Soyez prudents en période de chasse (port du gilet jaune conseillé)

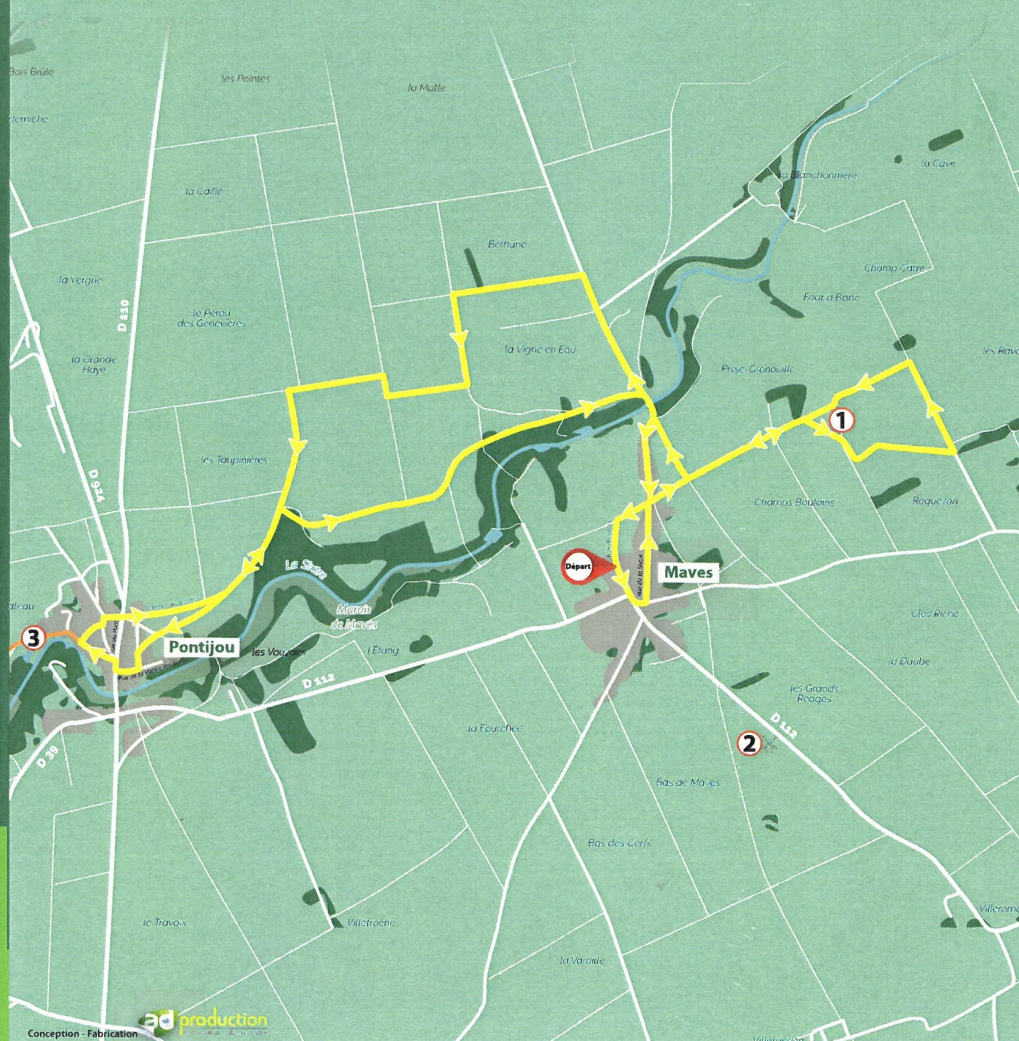


Circuit de Roquezon-la Sixtre

Commune de Maves

Itinéraire de randonnée Beauce Val de Loire

Ce circuit vous permet de découvrir différents paysages caractéristiques de la Petite Beauce : chemins agricoles, rivières, champs cultivés, bois...





ASSOCIATIONS



ASSOCIATIONS	ACTIVITES	PRESIDENT(E)	ADRESSE	TELEPHONE
Broc'Ecole	Organisation brocante et vété Broc au profit des Écoles	BOULAND Ludovic	24 route de Blois 41500 Mulsans	06.47.93.61.94 brocantemaves@hotmail.fr
Des Familles Et des Parents d'Elèves du RPI	Activités diverses au profit des Écoles	RAFAEL Jessica		06.79.89.09.34 afpemaveslachapelle@ gmail.com
Fitness et CO Mavoise	Gym d'entretien et Step	CHARRON Angélique	2 rue du Pont Pontijou 41500 MAVES	Contacts : Angélique CHARRON 06.83.50.92.83 Danièle HUARD 06.20.69.22.87
Carabiniers Mavois	Section football	GAULANDEAU Alain	17, Allée des Roses 41000 VILLEBAROU	Alain GAULANDEAU 02.54.74.52.48 06-82-31-14-43 Thierry FOURNIER (secrétaire) 02.54.20.03.93
Loisirs et Culture	Animations Culturelles Diverses	VIORA Emmanuelle	7, rue de la Sixtre 41500 MAVES	02.54.87.38.36
Société de Chasse	Chasse	LE DREVO Mickaël	15, rue de la Sixtre 41500 MAVES	06.75.70.57.32
TEAM AIRSOFT 41	Association sportive d'airsoft	LUBINEAU Nicolas	1, rue de la Madelaine 41500 MAVES	06.40.47.70.94 teamairsoft41@outlook.fr



ASSOCIATIONS



Carabiniers Mavois

<http://club.quomodo.com/lescarabiniersmavois>

Club le plus méritant de FRANCE en 1966



Année magnifique pour le club des Carabiniers Mavois

Champion de sa poule de départemental 4 et finaliste de la coupe des châteaux

Une seule défaite en championnat lors du 1^{er} match et qu'elle défaite 4-0 qui n'augurait rien de bon pour le reste de la saison

Dans cette saison exceptionnelle nous avons joué 18 matchs, l'équipe a connu quinze victoires, deux nul et une défaite pour 57 buts pour et 18 buts contre au compteur. Finissant meilleur défense et 2^{ème} attaque de la poule

Finaliste de la coupe des châteaux contre Blois AFC où nous avons perdu 3-1

Avec un exploit retentissant en demi-finale victoire 2-1 à St Gervais au mois de Mai cette équipe n'avait pas perdu un match depuis le début de la saison et n'avait encaissé que 5 buts depuis le début de celle-ci



Les Carabiniers Mavois remercient tous les bénévoles et leurs supporters présents chaque dimanche en grand nombre pour les encourager !

Concernant les matchs, les Carabiniers Mavois donnent rendez-vous à leurs supporters le 07 septembre 2025 pour la reprise du championnat.

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs alors si cela vous intéresse, contactez-nous au 06.30.62.15.79.

Les Carabiniers Mavois vous souhaitent de bonnes vacances



Fitness & Co Mavoise

Avec l'arrivée de l'été, nos sportives adeptes de fitness vont faire une pause en ce qui concerne le rendez-vous du mercredi soir. Depuis quelques mois, elles ont évolué (toujours sous l'impulsion de l'animatrice Chantal) vêtues des nouveaux maillots personnalisés en version bleue ou rose.

Dès la rentrée de septembre, nous espérons accueillir de nouvelles personnes afin de garder un effectif de 30 à 40 qui permettra de maintenir la cotisation annuelle à 65€. Les cours se déroulent le mercredi de 19h30 à 20h30 rue du cèdre, soit dans la salle polyvalente (dans l'espace scolaire) soit en extérieur au city park s'il fait beau. Il suffit de venir avec son tapis, sa bouteille d'eau et sa motivation ! chacun évolue à son rythme sans compétition.

2 cours « découverte » sont possibles avant une inscription, et si vous aimez nos maillots, une nouvelle commande pourra se faire. Voici donc une bonne façon de garder la forme dans une ambiance conviviale et musicale.

Renseignements : Angélique CHARRON (présidente)
06 83 50 92 83

Danielle HUARD (trésorière)
06 20 69 22 87





Société de chasse

Le 23 mai 2025 nous avons réalisé notre assemblée générale avec une trentaine de participants. Cela nous a permis de faire le point sur la saison écoulée et d'évoquer les grandes lignes pour la saison 2025 2026.

Nous avons le plaisir cette année d'accueillir deux nouveaux sociétaires, signe que notre territoire et la convivialité du groupe sont attractifs.

Nos dates de battue pour la saison prochaine seront définies à l'avance. Les promeneurs pourront les consulter en mairie ou auprès des responsables de la chasse.

Cela n'interdit pas les randonneurs ces jours-là. L'important est d'être vu pour la sécurité et le respect de l'activité de chacun.

La société de chasse vous souhaite un bel été

Le bureau





Association des Familles des Parents d'Élèves

Association des Familles des Parents d'Élèves (AFPE) – Bilan 2024/2025

Cette année encore, l'AFPE s'est mobilisée pour mener différentes actions en soutien aux projets des écoles. Grâce à l'implication des bénévoles, plusieurs événements ont été organisés : pizza party, carnaval, bourse aux jouets, vente de madeleines et fête de l'école.

Ces actions ont permis de reverser plus de 2 200 € de subventions aux écoles pour financer des activités pédagogiques et des sorties scolaires.

L'association remercie chaleureusement tous les parents pour leur participation et leur soutien tout au long de l'année. C'est grâce à cette mobilisation que l'AFPE peut soutenir les projets des classes.

Les activités de l'AFPE reprendront dès la rentrée. L'Assemblée Générale se tiendra le mardi 30 septembre à 18h30. Tous les parents sont les bienvenus pour venir échanger et s'impliquer dans les actions à venir.

Au plaisir de retrouver les enfants et les parents de notre regroupement scolaire !

L'Association des Familles et des Parents d'Élèves.



◆ ◆ ◆

Jours et Horaires ouverture	Mairie	Epicerie mavoise (Relais Poste)	Déchetterie	
			Eté <i>(du 1-04 au 31-10)</i>	Hiver <i>(du 1-11 au 31-03)</i>
Lundi	Durant la semaine, les élus reçoivent sur RDV	8 h à 19 h 00	14 h à 17 h 30	14 h à 17 h
Mardi	10 h 30 à 12 h 00	8 h à 19 h 00		
Mercredi			14 h à 17 h 30	14 h à 17 h
Jeudi		8 h à 19 h 00	14h à 17h30	
Vendredi	10 h 30 à 12 h 00 17 h à 19 h	8 h à 19 h 00	14 h à 17 h 30	14h à 17h
Samedi		8h30 à 13 h00	9h à 12 h 14 h à 18h	9 h à 12 h 14 h à 17 h
Dimanche		9 h à 13 h 00		
	02.54.87.31.18	02.54.87.00.75	02 54 81 02 03	
		Audrey DAVID		

Jours et Horaires ouverture	Ramassage des ordures ménagères : Val Eco 02 54 74 62 53	Trésorerie de Vendôme : 02 54 23 18 59
Lundi		
Mardi	Tous les mardis matins, semaine A ou B (les poubelles doivent être sorties sur les trottoirs les lundis soirs). Le ramassage des bacs se fera tous les jours fériés sauf : le 26 décembre ramassés le lendemain	Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Val d'eau—Mer 02.54.81.40.84 Urgences 06.88.84.05.30
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

Mairie MER	02 54 81 40 80	
------------	----------------	--

→ Conciliateur de justice 02.54.81.40.80

Communauté de Communes

➔ **Beauce Val de Loire (compétence scolaire)** 02.54.81.45.80

➔ Information sociale

- Pour contacter l'assistante sociale, appeler l'UPAS de Nord Loire Pays de Chambord
02.54.55.82.82

- Assistente sociale (MSA) 02.54.44.87.91/06.17.25.64.55



**ADOPTER
UN COMPOSTEUR**
à la maison ?

Votre nouveau geste simple du quotidien



300 L
20€
600 L
26€

340 L
560 L
GRATUIT

Pour encourager le compostage individuel,
ValEco distribue gratuitement 1 composteur par foyer !
Plus d'informations sur www.valeco41.fr ou au 02 54 74 62 53

Dépôts des verres en conteneurs

Il est proposé de rincer tous les contenants sucrés (bouteille de sirop, pot de confiture, de miel) avant le dépôt en conteneurs pour éviter la prolifération de guêpes lors des chaleurs d'été.

Service de transport à la demande

La Région Centre Val de Loire a mise en place un service de transport à la demande pour desservir la commune de MER, le jeudi après-midi, et s'arrêtera Place de la Halle pour le marché, à la gare SNCF, au magasin LIDL et à la zone commerciale du Super U. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire par téléphone (n° précisé sur le flyer) au plus tard la veille avant 17 h. La prise en charge s'effectue à votre domicile. Le tarif du service est de 3,30 € / trajet soit 6,60 € l'aller-retour.



Rémi
FACILITE VOS DÉPLACEMENTS

J'y vais avec Rémi ! et vous ?

RÉMI 41

Rémi à la demande
VOUS EMMÈNE DE VOTRE DOMICILE VERS LES COMMUNES PRINCIPALES DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ACCESSIBLE À TOUS !
Tarif identique au car*

SECTEUR
Mer

*INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : WWW.REMI-CENTREVALDELOIRE.FR



Rémi
RÉSEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE
DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE



Rémi
RÉSEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE
DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

ZOOM SUR

Rémi+ à la demande
ACCESSIBLE À TOUS !



LA PRISE EN CHARGE S'EFFECTUE À VOTRE DOMICILE

J'HABITE JE VAIS

MER

RÉMI + À LA DEMANDE
VOUS EMMÈNE VERS LES COMMUNES PRINCIPALES DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au
0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.

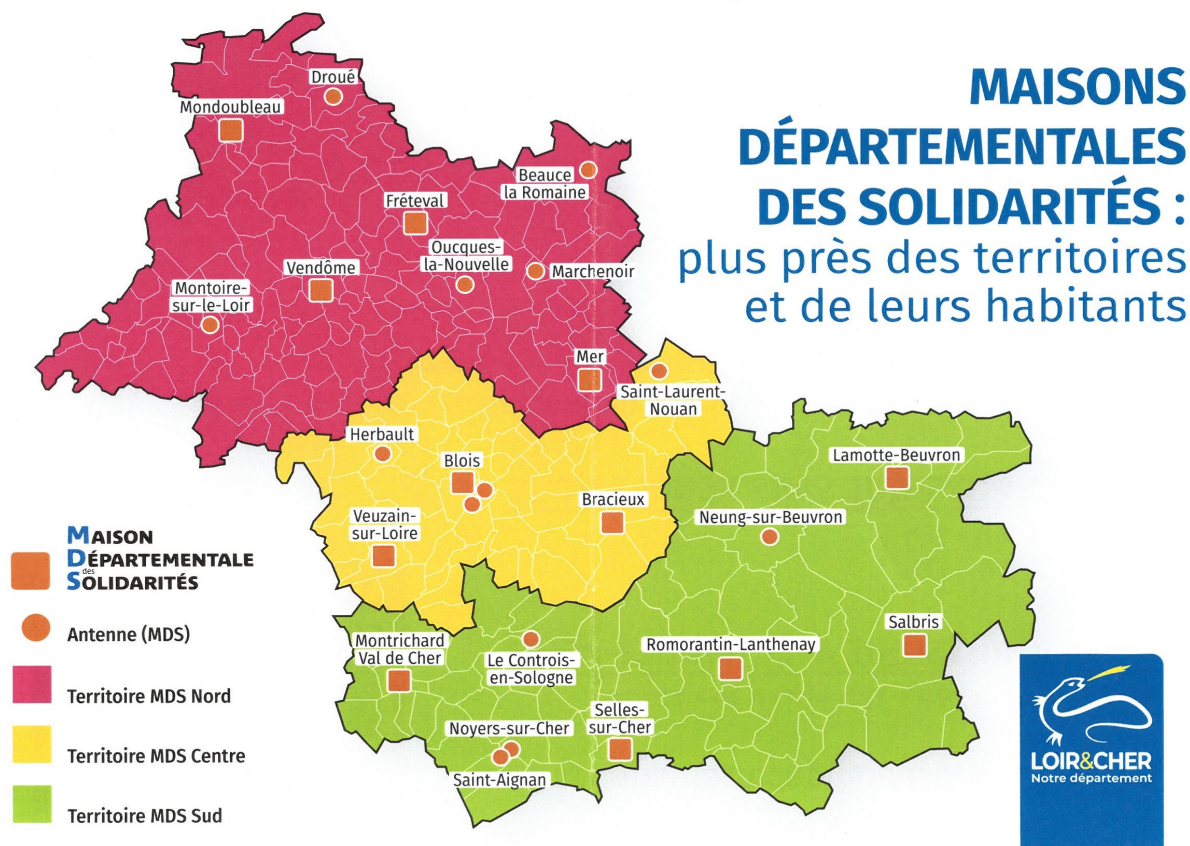
Plus d'informations sur www.remi-centrevalde Loire.fr

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
MER			
JEUDI	14 H 30	PLACE DE LA HALLE (MARCHÉ) GARE SNCF RN 152 (LIDL) ZONE COMMERCIALE (SUPER U)	16 H 30

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

Maison Départementale des Solidarités (MDS)

Proches de chez vous, les MDS ont pour objectif d'informer et d'orienter les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation, santé, accès aux droits, aide aux personnes âgées... Que vous cherchiez à joindre des travailleurs sociaux, des médecins, des conseillers autonomie et des agents d'orientation, vous pouvez dorénavant contacter l'antenne de Mer



Maison départementale des solidarités (MDS) MER

5, avenue Maunoury - 41500 Mer

Contactez-nous au 02 14 99 41 41

du lundi au vendredi (sauf le mardi après-midi) : 9h30 - 11h30 et 14h - 16h

ACCUEIL PHYSIQUE SANS RENDEZ-VOUS

Mercredi : 14h - 17h

Vendredi : 9h - 12h

ACCUEIL PHYSIQUE AVEC RENDEZ-VOUS

Tous les jours : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Contact : saeo.mer@departement41.fr

SCANNEZ ICI



pour plus d'infos



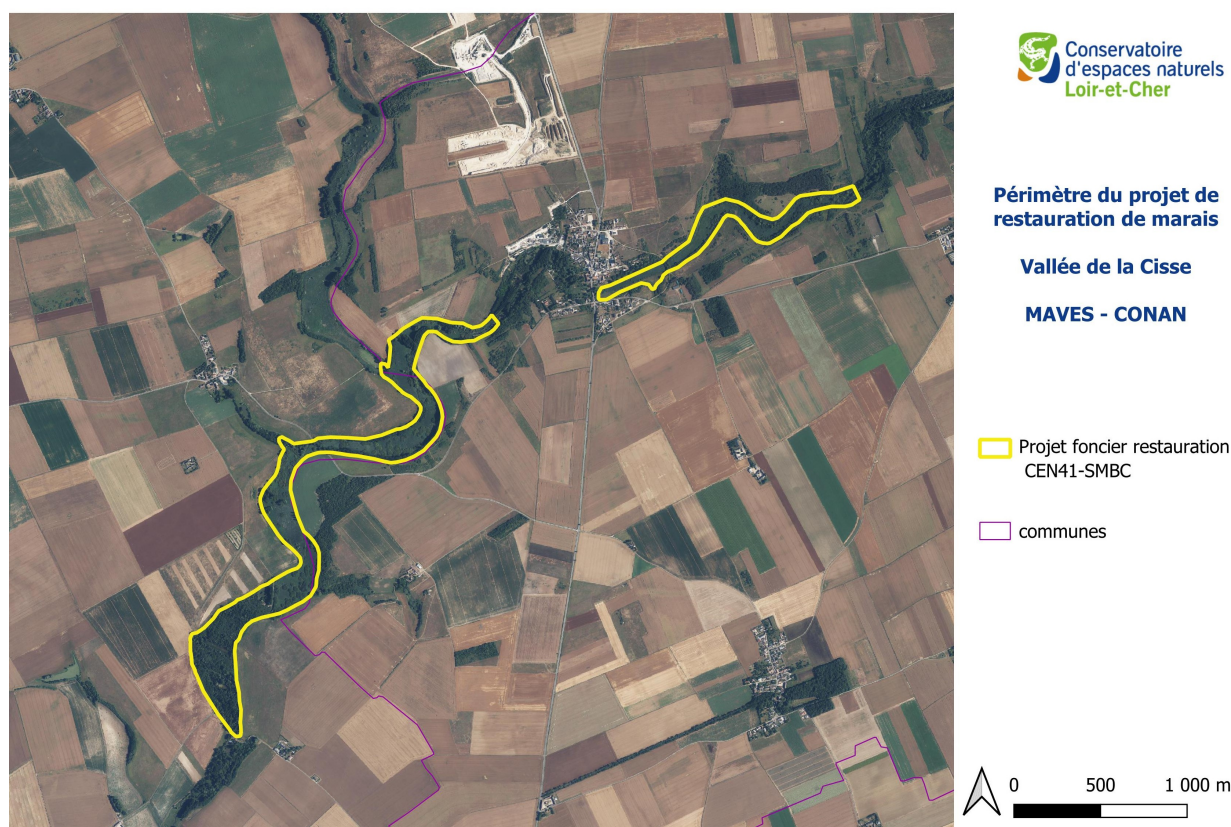
Conservatoire d'espaces naturels

Depuis 35 ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher œuvre à la préservation des milieux naturels remarquables de la vallée de la Cisse : dalles calcaires affleurantes accueillant des pelouses sèches, marais en fond de vallée jouant un rôle essentiel dans la qualité et la régulation de l'eau en sont les grands représentants.

Dans le cadre de cette démarche, le Conservatoire, en partenariat avec le Syndicat mixte du Bassin de la Cisse, souhaite mener un projet collaboratif permettant la mise en oeuvre d'actions de restauration des zones humides situées en amont et en aval de Pontijou. Sur ce périmètre, le morcellement foncier et la présence de Biens Non Délimités sont une singularité pouvant complexifier le projet. Une première réunion, organisée le mardi 24 juin à la salle du Presbytère de Maves à destination des propriétaires, a permis de présenter ce projet.

Nous souhaitons lancer un nouvel appel à toute personne détenant un titre de propriété ou ayant des informations sur les ayants droits des parcelles afin qu'elle se manifeste auprès de notre association. Cela nous permettra de les informer et de les associer à ce projet.

Contact : Julie Lebrasseur : j.lebrasseur.cen41@gmail.com /Tel : 02 54 58 94 61 ou 02 19 24 20 89



BAIGNADE : SOYEZ VIGILANT !

Des micro organismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières, l'été voire en début d'automne. Elles forment des plaques de couleur vert / brun foncé à la surface des cailloux, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (*flocs, amas ressemblant à des algues*). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRES ?



Attention aux enfants !



→ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau**.

→ **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche**.

→ **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

→ Prendre une **douche** après la baignade.

→ **Éviscérer et étêter** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture»**, en cas de bloom algal (ou baignade fermée)

Attention aux animaux domestiques
risque de mortalité canine !



→ **Tenir les chiens en laisse**

→ **Ne pas les laisser accéder** à la rivière / zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?

Si les *symptômes* suivants apparaissent :

→ **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...

→ **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...



Consulter rapidement un médecin

Pour les chiens si les *symptômes* suivants apparaissent après **avoir bu l'eau** de la rivière, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **mangé des cyanobactéries** : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...



Consulter sans délai un vétérinaire,

- Pour plus d'informations -

Contacts :

- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher : 02 54 90 97 80

- Agence régionale de santé : 02 38 77 32 10

Site internet des services de l'État en Loir-et-Cher :
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr>



Cyanobactéries des rivières, Apprendre à les reconnaître.

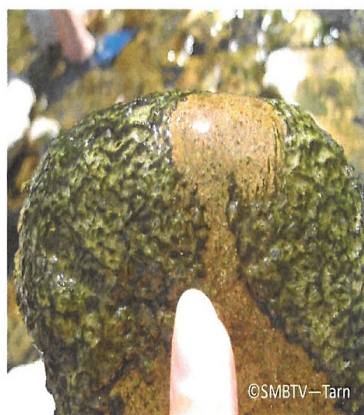
Couleurs

Les biofilms à cyanobactéries peuvent prendre des teintes allant du noir au vert - bouteille



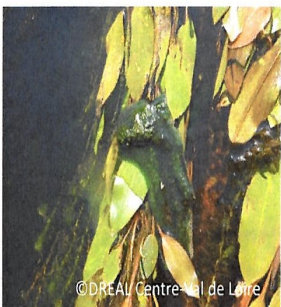
ASPECT

Elles sont parfois marbrées de gris et ont un aspect visqueux, plus ou moins bulleux que l'on sent au toucher.



Evolution

Lorsqu'elles se détachent de leur support, elles forment des flocons qui flottent à la surface de l'eau.



QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?

Attention aux enfants !



→ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau**.

→ **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche**.

→ **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

→ Prendre une **douche** après la baignade.

→ **Éviscérer et éteindre** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture»**. **Ne pas consommer de poisson en cas de bloom algal (ou baignade fermée)**.



Attention aux animaux domestiques !

→ **Tenir les chiens en laisse**

→ **Ne pas les laisser accéder au plan d'eau**

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX CYANOTOXINES ?



Si les **symptômes** suivants apparaissent :

→ **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...

→ **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...



Consulter rapidement un médecin

Si un chien présente les **symptômes** suivants après **avoir bu de l'eau**, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **mangé des cyanobactéries** : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter sans délai un vétérinaire, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures

AXES DE RECHERCHE EN RÉGION

L'état des connaissances sur les risques liés à la consommation des poissons est limité.

A ce jour seules des mesures préventives peuvent être préconisées pour réduire les risques d'exposition aux cyanobactéries.

INFORMATIONS SUR LES BAINNADES OUVERTES

Les lieux de baignades en milieu naturel, ouverts au public, sont suivis dans le cadre du **contrôle sanitaire** par les délégations départementales de l'Agence régionale de la santé (ARS).

Les sites déclarés ouverts et les résultats des analyses effectuées sont consultables en ligne sur le site internet du ministère en charge de la santé (baignades.sante.gouv.fr).



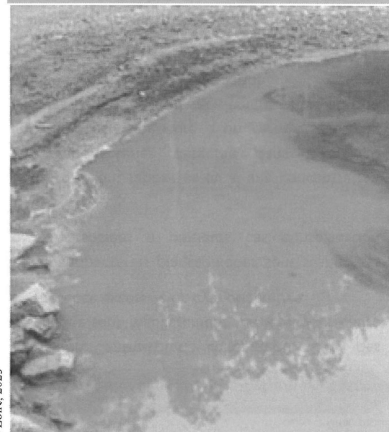
- Contacts et informations -

- **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher** 02 54 90 97 80 :

- **Agence régionale de santé** : 02 38 77 32 10

Cyanobactéries des plans d'eau

Attention Vigilance !



Risque d'intoxication

Précautions à prendre

Reconnaître les symptômes

Conception : ARS et DRAAF/SRAL, Centre-Val de Loire, 2023

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ars
à l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont sur terre depuis au moins **deux milliards** d'années. Ce sont des **micro-organismes**, qui font de la **photosynthèse** comme les plantes et qui possèdent un pigment, la **chlorophylle**, à l'origine de leur couleur. Il en existe un très grand nombre d'espèces.

Où trouve-t-on les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont **naturellement** présentes dans les milieux aquatiques (eaux douces et salines). Du fait de leur grande capacité d'adaptation, elles peuvent coloniser de nombreux environnements comme les plus extrêmes, des régions polaires aux régions tropicales.

En milieu aquatique, les cyanobactéries sont soit **planctoniques** c'est-à-dire en suspension dans l'eau soit **benthiques**, ce qui signifie fixées à un support.

Pour se développer, elles ont donc besoin de **lumière**, d'**eaux calmes** et relativement **chaudes** (20 à 25°C) ainsi que de nutriments, notamment du **phosphore** essentiel pour leur croissance. Les milieux **eutrophisés** (très riches en azote et en phosphore) sont donc particulièrement propices à leur développement.

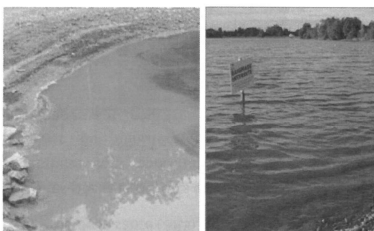


Quels sont leurs rôles ?

Les cyanobactéries ont un **rôle écologique** non négligeable puisqu'elles participent au fonctionnement des milieux. Elles sont aussi capables de synthétiser un certain nombre de molécules utiles (antibiotiques, antiviraux, antitumoraux, etc.) et d'autres néfastes (toxines).

Croissance et prolifération

Les cyanobactéries, en régulant les échanges gazeux à l'intérieur de la cellule, sont capables d'**alterner** entre des phases **pélagiques** (surface) et en profondeur.



Quels sont les dangers ?

Les cyanobactéries sont **problématiques dès lors qu'elles prolifèrent**.

Certaines sont capables de synthétiser des toxines, appelées **cyanotoxines**. Ces dernières peuvent être dangereuses pour l'homme et l'animal. Leur prolifération, favorisée par l'absence de courant, la période d'étiage et les fortes températures peut dégrader la qualité de l'eau. La prolifération peut également entraîner des mortalités piscicoles, par un phénomène de raréfaction de l'oxygène, lié à ces développements.

Les cyanobactéries planctoniques peuvent donner lieu à des blooms (le plus souvent de couleur verte et d'un aspect proche de la peinture – cf. photo ci-contre) qui se déposent au bord.

Elles peuvent également donner une teinte générale de couleur verte à l'eau (cf. photo ci-contre)

État des lieux en région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, depuis 2017, des baignades sont régulièrement fermées pour cause de présence excessive de cyanobactéries.

Les cyanobactéries planctoniques sont suspectées d'être associées à plusieurs cas d'intoxication canine.

Si des cas sont rapportés ou si une concentration en cyanobactéries détectée dans le milieu aquatique est supérieure à un certain seuil, des **mesures de gestion** sont rapidement prises afin de réduire l'exposition de la population.

A minima, il peut s'agir de **conseils de prudence** (baignade et abreuvement) et de préconisations sur la non **consommation** de poissons. Les mesures peuvent aller jusqu'à la **fermeture** temporaire de certains lieux de baignade et la suspension des activités nautiques.

Pour rappel, la qualité de l'eau des baignades n'est suivie que pendant leur période d'ouverture.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?

Attention aux enfants !

- **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau**.
- **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche**.
- **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.
- Prendre une **douche** après la baignade.
- **Éviscérer et étêter** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture»**. **Ne pas consommer de poisson en cas de bloom algal (ou baignade fermée)**

Attention aux animaux domestiques !

- **Tenir les chiens en laisse**
- **Ne pas les laisser accéder** à la rivière

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX CYANOTOXINES ?

Si les **symptômes** suivants apparaissent :

- **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...
- **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin

- Si un chien présente les **symptômes** suivants après **avoir bu l'eau** de la rivière, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **manqué des cyanobactéries** : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter sans délai un vétérinaire, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures

AXES DE RECHERCHE EN RÉGION

L'état des connaissances sur les risques liés à la consommation des poissons est limité.

A ce jour seules des mesures préventives peuvent être préconisées pour réduire les risques d'exposition aux cyanobactéries.

INFORMATIONS SUR LES Baignades Ouvertes

Les lieux de baignades en milieu naturel, ouverts au public, sont suivis dans le cadre du **contrôle sanitaire** par les délégations départementales de l'Agence régionale de la santé (ARS).

Les sites déclarés ouverts et les résultats des analyses effectuées sont consultables en ligne sur le site internet du ministère en charge de la santé (baignades.sante.gouv.fr).



- Contacts et informations -

- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher : 02 54 90 97 80

- Agence régionale de santé : 02 38 77 32 10

Cyanobactéries des rivières

Attention Vigilance !



Risque d'intoxication

Précaution à prendre

Reconnaître les symptômes

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARS
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Conception : Inès IRRAZI - DRAAF/SRAL - Centre-Val de Loire, 2023

Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont sur terre depuis au moins **deux milliards** d'années. Ce sont des **micro-organismes**, qui font de la **photosynthèse** comme les plantes et qui possèdent un pigment, la **chlorophylle**, à l'origine de leur couleur. Il en existe un très grand nombre d'espèces.

Où trouve-t-on les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont **naturellement** présentes dans les milieux aquatiques (eaux douces et salines), leur présence n'est donc pas un problème. Du fait de leur grande capacité d'adaptation, elles peuvent coloniser de nombreux environnements comme les plus extrêmes, des régions polaires aux régions tropicales.

En milieu aquatique, les cyanobactéries sont soit **planctoniques** c'est-à-dire en suspension dans l'eau soit **benthiques**, ce qui signifie fixées à un support.

Pour se développer, elles ont donc besoin de **lumière**, d'**eaux calmes** et relativement **chaudes** (20 à 25°C) ainsi que de nutriments, notamment du **phosphore** essentiel pour leur croissance. Les milieux **eutrophisés** (très riches en azote et en phosphore) sont donc particulièrement propices à leur développement.



Quels sont leurs rôles ?

Les cyanobactéries ont un **rôle écologique** non négligeable puisqu'elles participent au fonctionnement des milieux. Elles sont aussi capables de synthétiser un certain nombre de molécules utiles (antibiotiques, antiviraux, antitumoraux, etc.) et d'autres néfastes (toxines).

Croissance et prolifération

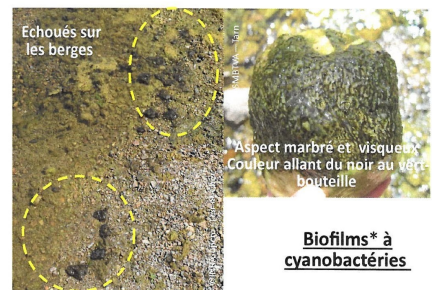
Les cyanobactéries, en régulant les échanges gazeux à l'intérieur de la cellule, sont capables d'**alterner** entre des phases **pélagiques** (surface) et **benthiques** (profondeur). Dans ce second cas, elles sont fixées aux sédiments mais peuvent se détacher et migrer vers la surface. Elles forment alors des agrégats appelés



Quels sont les dangers ?

Les cyanobactéries sont **problématiques dès lors qu'elle prolifèrent**.

Certaines sont capables de synthétiser des toxines, appelées **cyanotoxines**. Ces dernières peuvent être dangereuses pour l'homme et l'animal. Leur prolifération, favorisée par l'absence de courant, la période d'étiage et les fortes températures peut dégrader la qualité de l'eau. La prolifération peut également entraîner des mortalités piscicoles, par un phénomène de raréfaction de l'oxygène, lié à ces développements.



* amas de micro-organismes

État des lieux en région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, depuis 2017, des mortalités de chien ont été constatées vraisemblablement dues à l'**ingestion de flocs** (ci-dessous) contenant des **neurotoxines** (affectent le système nerveux).



Si des cas sont rapportés ou si une concentration en cyanobactéries détectée dans le milieu aquatique est supérieure à un certain seuil, des **mesures de gestion** sont rapidement prises afin de réduire l'exposition de la population.

A minima, il peut s'agir de **conseils de prudence** (baignade et abreuvement) et de préconisations sur la non **consommation** de poissons. Les mesures peuvent aller jusqu'à la **fermeture** temporaire de certains lieux de baignade et la suspension des activités nautiques.



La Municipalité vous souhaite
de très bonnes vacances d'été